

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Boudreault

<https://www.cadre21.org/membres/6ef121c7cc3501124f7ce7a5>

Date d'obtention : 2021-08-06 14:55:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Chacune des étapes étant bien définies cela va me guider dans mes interventions et me donner une ligne directrice pour mieux intervenir. Chacune d'elle est importante car elle me permettent de faire une intervention structurée et complète. Elle sont un guide dans la procédure à suivre. L'étape du questionnaire est importante car elle me permet une cueillette de données qui guidera la suite de la procédure.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de prendre le temps d'analyser la situation, de rencontrer les gens impliqués et de ne pas aller trop vite dans le processus. Cela va m'éviter de prendre la mauvaise décision. Chaque situation est différente alors ne pas généraliser. Souvent les jeunes agissent impulsivement sans penser au conséquence donc la sensibilisation et l'intervention sont importants.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part l'étape de la rencontre avec la victime est délicate, elle ne doit pas se sentir jugée, avoir peur de dire ce qui s'est passé. En même temps je dois lui poser des questions pour comprendre ce qui s'est passé ce qui peut la déranger car elle ne souhaite pas en parler. Établir un lien de confiance à ce stade est selon moi primordial. À cette étape il faut donner du support à la victime, l'accompagner tout en oubliant pas notre rôle.